Bureau Veritas Exploitation SAS
AIX EN PROVENCE
37/39 parc du Golf
CS 20512
13593 AIX-EN-PROVENCE Cedex 3 France
Téléphone : 04 42 37 25 00
Mail : michael.idanez@bureauveritas.com

Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux

Article R4412-97 du Code du Travail, Norme NF X 46-020 du 5 aout 2017

Date(s) du repérage : le 12/05/2021

Coordonnées du site : 2B0050018G
Nom du site : USID SOLENZARA - Antenne CALVI

Immeuble bâti objet du repérage :
CERCLE MESS CALVI
LIEU-DIT FIUME SECCO
CERCLE MESS SERGENT CHEF DANIEL
20260 CALVI

Numéro d'affaire : 10811428
Référence du rapport : 10811428/S1.1.2.R
Rédigé le : 25/08/2021
Par l'opérateur de repérage : Michaël IDANEZ
Date de la commande : 12/05/2021

Certification de compétence : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par B2C-0396 AVENUE EGENE DE LA CROIX STRASBOURG Certificat n° 0396

	Date de début de validité	Date de fin de validité
Amiante sans mention	19/01/2016	20/11/2027
Amiante avec mention	19/01/2016	30/11/2027

Ce rapport contient **23** pages y compris les annexes et ne peut être reproduit qu'intégralement .

Signature du rédacteur :

SOMMAIRE

1. PROGRAMMES ET PÉRIMÈTRE DE LA MISSION....3
1.1. Programme de travaux défini par le donneur d'ordre....3
1.2. Programme de repérage défini par l'opérateur de repérage....3
1.3. Périmètre de repérage défini par l'opérateur de repérage....3

2. CONCLUSIONS....4

3. INFORMATIONS GENERALES....5
3.1. Immeuble bâti objet de la mission....5
3.2. Intervenants....5
3.3. Opérateur(s) de repérage....5
3.4. Laboratoire(s)....5

4. DESCRIPTION DE LA MISSION DE REPERAGE....6
4.1. Textes réglementaires....6
4.2. Méthodologie de la mission....6
4.3. Limites de la mission....6

5. CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE....8
5.1. Documents remis par le donneur d'ordre ou disponibles lors de la visite....8
5.2. Conditions de visite....8

6. RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE....9
6.1. Résultats détaillés....9

7. ANNEXES....10
7.1. Parties d'immeuble bâti visitées....10
7.2. Croquis de repérage....11
7.3. Photos....13
7.4. Attestation d'assurance....14
7.5. Certificat de compétence....16
7.6. Rapports d'essais de laboratoire....17

Copyright BUREAU VERITAS

1. PROGRAMMES ET PÉRIMÈTRE DE LA MISSION

1.1. Programme de travaux défini par le donneur d'ordre

Selon le(s) document(s) remis par le donneur d'ordre, le programme des travaux prévus est le suivant :

Description succincte du programme des travaux
MONTE CHARGE PASSE PLAT

1.2. Programme de repérage défini par l'opérateur de repérage

Il est établi préalablement au repérage et définit les ouvrages ou composants de la construction et parties d'ouvrages ou de composant de l'annexe 1 de l'arrêté du 16/07/2019 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations réalisées dans les immeubles bâtis, impactés par les travaux prévus, susceptibles d'être présents dans l'immeuble bâti.

Le présent repérage concerne uniquement les produits ou matériaux identifiés comme concernés directement ou indirectement par les travaux au vu des informations fournies par le donneur d'ordre.
Dans le cas où des produits et matériaux susceptibles de contenir de l'amiante, n'ont pas fait l'objet de recherche d'amiante car non identifiés comme concernés par les travaux prévus au vu des informations fournies préalablement au repérage, il conviendra que le donneur d'ordre fasse effectuer des investigations supplémentaires ultérieures.

Ouvrages ou composants et parties d'ouvrages ou de composants de l'annexe 1 de l'arrêté du 16/07/2019 concernés par les travaux prévus

Ouvrages ou composants de la construction	Parties d'ouvrages ou composants
Murs et cloisons maçonnés	Flocages, Enduits à base de plâtre ou ciment projetés, lissés ou talochés, Enduits de ragréage, débullage, lissage, Joints de dilatation, d'assemblage, joints coupe-feu, Fourreaux (carton, fibres-ciment)
Revêtements de sol	Dalles de sol, Nez de marche, Dalles moquettes avec entrecouche noire, Sous-couches (carton, feutre, .) des revêtements souples, Colles bitumineuses, Colles non bitumineuses, Moquette, Sols coulés à base ciment (terrazolith, etc.), Peintures de sol, Colles et joints de carrelage, ragréages, primaires d'accrochage, Revêtements de sols sportifs, Joints de dilatation et d'assemblage, Joints de contonnement sur faux planchers, Enduit de cuvelage, Rebouchages autour de conduits (principalement IGH et ERP), fourreaux en carton ou fibres-ciment

1.3. Périmètre de repérage défini par l'opérateur de repérage

Au vu du descriptif des travaux prévus, les parties de bâtiment objets de la mission sont les suivantes :

- parties du bâtiment :
  MONTE CHARGE
  PASSE PLAT

Copyright BUREAU VERITAS

2. CONCLUSIONS

Dans le cadre de la mission objet du présent rapport, il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante.

Remarque(s) complémentaire(s):

SO

Copyright BUREAU VERITAS

3. INFORMATIONS GENERALES

3.1. Immeuble bâti objet de la mission

Adresse: CERCLE MESS CALVI
LIEU-DIT FIUME SECCO
CERCLE MESS SERGENT CHEF DANIEL
20260 CALVI

Bâtiment	Fonction principale	Classement	Date du permis de construire ou année de construction	Année de réhabilitation ou description des modifications :
CERCLE MESS CALVI	Autre	Immeuble de travail > 300 personnes	non communiqué	SO

Le repérage porte exclusivement sur les parties de bâtiments et les locaux dont la liste est détaillée en annexe Parties d'immeubles bâti visitées

3.2. Intervenants

Partie prenante	Société	Adresse	Coordonnées
Accompagnateur	ESID DE LYON WENDY RATH	LIEU DIT FIUME SECCO 20260 CALVI	04 95 56 84 84 SO SO

3.3. Opérateur(s) de repérage

Société	Nom	Organisme de certification	N° de certification*	Date d'obtention de la certification	Date de validité de la certification
BUREAU VERITAS EXPLOITATION NC	MICHAEL IDANEZ	B2C-0396	0396	19/01/2016	20/11/2027

3.4. Laboratoire(s)

Société	N° d'accréditation	Adresse	Coordonnées
Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud	1-5922	75C Avenue du Pascalet 30310VERGEZE France	+33 4 66 73 15 73

Copyright BUREAU VERITAS

4. DESCRIPTION DE LA MISSION DE REPERAGE

Ce rapport est établi dans le cadre du repérage des matériaux et produits impactés par les travaux listés en annexe A de la norme NF X 46-020, en vue de la réalisation de l'évaluation initiale du risque amiante.

4.1. Textes réglementaires

Code du travail : articles : L4412-2, R4412-97

Décret n°2017-899 du 9 mai 2017 relatif au repérage de l'amiante avant avant certaines opérations

Arrêté du 16/07/2019 relatif au repérage de l'amiante avant avant certaines opérations réalisées dans les immeubles bâtis

Norme NF X 46-020 du 5 aout 2017 : Repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante dans les immeubles bâtis

4.2. Méthodologie de la mission

L'opérateur de repérage examine de façon exhaustive toutes les parties de bâtiment concernées et affectées par le programme des travaux.
Il identifie les ouvrages de la construction, puis inspecte les matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante en se référant à l'annexe A de la norme NF X 46-020 qui constitue la base du repérage.

Le repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante comprend au minimum une inspection visuelle des ouvrages de la construction afin de rechercher et d'identifier les différents matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante.
Cette inspection peut être suivie :

d'investigations approfondies qui peuvent être destructives,

de sondages,

de prélèvements pour déterminer par analyse, la présence effective d'amiante dans les matériaux et produits préalablement identifiés comme étant susceptibles de contenir de l'amiante.

Lorsque, dans des cas très exceptionnels, qui doivent être justifiés, certaines parties d'ouvrages ne sont pas accessibles avant que les travaux ne commencent, l'opérateur de repérage émet les réserves correspondantes et préconise les investigations complémentaires qui devront être réalisées entre les différentes étapes des travaux.

Les matériaux et produits sont identifiés, localisés, et leurs caractéristiques sont renseignées.
En fonction des informations dont il dispose (documents, marquage sur les matériaux), de sa connaissance des matériaux et produits, l'opérateur de repérage peut conclure à la présence d'amiante.
En cas de doute sur la présence d'amiante (absence d'informations documentaires, produits non identifiés), il effectue un (ou des) prélèvement(s) pour analyses sur les matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante pour conclure.
Les prélèvements sont effectués sur toute l'épaisseur du matériau. L'opérateur de repérage veille à la traçabilité des échantillons prélevés. Il transmet au laboratoire d'analyse une fiche d'accompagnement.

Conformément aux dispositions de la norme NF X 46-020, les analyses des échantillons de ces matériaux et produits sont réalisées par un organisme accrédité.

4.3. Limites de la mission

Le présent repérage ne peut être utilisé que dans les limites de la présente mission et uniquement pour le périmètre et le programme des travaux prévus communiqués par le donneur d'ordre.
La présente mission n'est en aucun cas assimilable à un repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant travaux de démolition tel que défini par les articles R.1334-19 et R.1334-22 du Code de la Santé Publique, et n'est pas adaptée ni suffisante à l'évaluation du risque amiante en cas de démolition.

Dans le cadre de notre mission, seuls les ouvrages et parties d'ouvrages clairement identifiés comme concernés par les travaux prévus selon le programme et le périmètre fourni par le donneur d'ordre, font l'objet du présent repérage.
En cas de programme et/ou de périmètre de travaux imprécis, insuffisamment détaillé, non abouti ou ambigu, il revient au donneur d'ordre de vérifier que les produits et matériaux impactés par les travaux prévus ont bien fait l'objet de recherche de présence ou d'absence d'amiante.
En cas de changement, ajout ou modification du périmètre et/ou du programme de travaux, il conviendra au donneur d'ordre de faire réaliser les investigations supplémentaires nécessaires.

La recherche des matériaux pouvant contenir de l'amiante (MPCA) de l'annexe A de la norme NF X 46-020 est réalisée par recherche visuelle et investigation destructrice d'ouvrages et de parties d'ouvrages, avec prélèvements d'échantillons selon une méthode d'échantillonnage respectant en cela les prescriptions de cette norme.

L'ancienneté des matériaux contenant de l'amiante, les diverses agressions qu'ils subissent, peuvent entraîner la dénaturation de ceux-ci et donner lieu à la libération spontanée de fibres d'amiante. Ainsi, des fibres peuvent migrer et polluer

Copyright BUREAU VERITAS

un produit ou un matériau non réputé contenir de l'amiante, se trouvant à proximité du matériau amianté. L'intervention ne prend pas en compte dans le présent repérage, cet effet de pollution éventuelle.
Les résultats antérieurs, en matière de repérage d'amiante, communiqués dans le cadre de la présente mission, sont réputés satisfaire aux exigences imposées par les textes réglementaires et normatifs.

Copyright BUREAU VERITAS

5. CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE

Date(s) du repérage : le 12/05/2021

5.1. Documents remis par le donneur d'ordre ou disponibles lors de la visite

Rapports de repérage amiante :

Références rapport de repérage	Date rapport	Auteur rapport	Objet du repérage	Principales conclusions
9335035	27/10/2020	Bureau Veritas	Repérage en vue de la constitution du " DTA "	Présence de matériau ou produit contenant de l'amiante

Les résultats antérieurs en matière de recherche d'amiante utilisés pour la réalisation du repérage, communiqués dans le cadre de la présente mission, sont réputés satisfaire aux exigences imposées par les textes en matière de diagnostics, constats et repérages amiante.

Autres documents :

Aucun document nous a été communiqué ou était disponible lors de la visite.

5.2. Conditions de visite

Absence de documents décrivant les ouvrages (plans, croquis)
Absence d'informations sur la date de délivrance du permis de construire
Absence d'informations décrivant les produits, matériaux et protections physiques mises en place
Absence de communication par écrit des zones dans lesquelles sont réalisés les travaux et la nature de ceux-ci

Remarque(s) complémentaire(s):

SO

Copyright BUREAU VERITAS

6. RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE

6.1. Résultats détaillés

Abréviations du tableau :

Px = prélèvement pour analyse n°X (tous les prélèvements sont précédés d'un sondage)
Idem Px = produit ou matériau similaire à celui ayant fait l'objet du Px
S = sondage en complément de l'inspection visuelle

Localisation	Ouvrage	Matériau ou produit	Description	N° Prél.	Critère de décision	Sondage / Observation	Présence d'amiante
CERCLE MESS CALVI / R+2 / LOCAL MONTE CHARGE	Revêtement de sol	Sol coulé	ciment, gris(e)	P001	Résultat d'analyse	/	NON
CERCLE MESS CALVI / R+2 / LOCAL MONTE CHARGE	Revêtement de sol	Sol coulé	ciment, gris(e)	P002	Résultat d'analyse	/	NON
CERCLE MESS CALVI / R+2 / LOCAL MONTE CHARGE	Mur	Enduit	compact, blanc(he), + PEINTURE	P003	Résultat d'analyse	/	NON
CERCLE MESS CALVI / R+2 / LOCAL MONTE CHARGE	Mur	Enduit	compact, blanc(he), + PEINTURE	P004	Résultat d'analyse	/	NON
CERCLE MESS CALVI / R+2 / LOCAL MONTE CHARGE	Revêtement du mur	Colle de faïence	ciment, blanc(he)	P005	Résultat d'analyse	/	NON
CERCLE MESS CALVI / R+2 / LOCAL MONTE CHARGE	Revêtement du mur	Colle de faïence	ciment, blanc(he)	P006	Résultat d'analyse	/	NON
CERCLE MESS CALVI / RDC / PASSE PLAT	Mur	Enduit	compact, blanc(he), + PEINTURE	P007	Résultat d'analyse	/	NON
CERCLE MESS CALVI / RDC / PASSE PLAT	Mur	Enduit	compact, blanc(he), + PEINTURE	P008	Résultat d'analyse	/	NON
CERCLE MESS CALVI / RDC / PASSE PLAT	Revêtement du mur	Colle de faïence	ciment, blanc(he)	P009	Résultat d'analyse	/	NON
CERCLE MESS CALVI / RDC / PASSE PLAT	Revêtement du mur	Colle de faïence	mortier, blanc(he)	P010	Résultat d'analyse	/	NON

Copyright BUREAU VERITAS

7. ANNEXES

7.1. Parties d’immeuble bâti visitées

La liste ci-dessous présente les parties d’immeuble inspectées dans le cadre de la mission confiée à BUREAU VERITAS. Il appartient au donneur d'ordre ou à son représentant, seule personne à même d'avoir une parfaite connaissance des lieux, de signifier à BUREAU VERITAS. toute omission, erreur ou incohérence éventuelle dans l'identification des locaux ou zones figurant à un titre ou à un autre dans le présent rapport.

Localisation	***Commentaires***
CERCLE MESS CALVI / R+2 / LOCAL MONTE CHARGE	/
CERCLE MESS CALVI / RDC / PASSE PLAT	/

Copyright BUREAU VERITAS

7.2. Croquis de repérage

Copyright BUREAU VERITAS

USID SOLENZARA - Antenne CALVI			P1 Prélèvement n°X contenant de l'amiante	Matériaux et produits contenant de l'amiante Sans Object	
	Date visite	10/05/2021	Px Prélèvement n°X ne contenant pas d'amiante		
	Auteur	I.M	S Sondage		
	N° dossier	10811428			
	Planche	1	NV Non visité		
Plan/Elévation	Indice	0			

CERCLE MESS SERGENT MONTE CHARGE /PASS PLAT

R+2

R+1

RDC

SOUS SOL

Planche de repérage (*la planche de repérage est indissociable du rapport)*		
Site : CERCLE MESS CALVI	Adresse : LIEU-DIT FIUME SECCO CERCLE MESS SERGENT CHEF DANIEL 20260 CALVI	Localisation : CERCLE MESS CALVI
Réalisé par : Michaël IDANEZ	N° de planche : 1 / 1	

Copyright BUREAU VERITAS

7.3. Photos

Prélèvement - P001 : CERCLE MESS CALVI / R+2 / LOCAL MONTE CHARGE - Sol coulé- (Absence d'amiante)

Prélèvement - P003 : CERCLE MESS CALVI / R+2 / LOCAL MONTE CHARGE - Enduit- (Absence d'amiante)

Prélèvement - P005 : CERCLE MESS CALVI / R+2 / LOCAL MONTE CHARGE - Colle de faïence- (Absence d'amiante)

Prélèvement - P007 : CERCLE MESS CALVI / RDC / PASSE PLAT - Enduit- (Absence d'amiante)

Copyright BUREAU VERITAS

7.4. Attestation d'assurance

MSIG Europe

ATTESTATION D'ASSURANCE

Nous, soussignés **MSIG Insurance Europe AG,** Succursale en France, sis 65 Rue de la Victoire – 75009 PARIS – certifions par la présente que la Société :

BUREAU VERITAS SERVICES France SAS
8 Cours du Triangle
92800 Puteaux

a souscrit auprès de notre Compagnie, pour le compte de sa filiale :

Bureau Veritas Exploitation SAS
8 Cours du Triangle 92800 Puteaux

un contrat d'assurance de **RESPONSABILITE CIVILE** portant le numéro F210.16.0414.

Ce contrat a pour objet de garantir les conséquences pécuniaires de la **RESPONSABILITE CIVILE** pouvant incomber à l'Assuré en raison des dommages corporels, matériels et immatériels causés aux tiers dans le cadre de ses activités de diagnostic immobilier et notamment :

1) Diagnostic amiante

- Repérage amiante avant travaux et démolition,
- Assistance technique pour travaux de traitement de l'amiante,
- Repérage amiante pour constitution de DAPP et de DTA,
- Réalisation ou mise à jour de DAPP,
- Repérage amiante avant/après travaux ou démolition,
- Réalisation ou mise à jour du dossier amiante,
- Examen visuel après travaux de retrait et d'encapsulage,
- Mesures de la concentration des fibres d'amiante dans l'air des immeubles bâtis,
- Prélèvement et analyse d'eau afin de rechercher la présence d'amiante en suspension,
- Analyse d'échantillons prélevés par l'Assuré,
- Mesures d'exposition à l'amiante des travailleurs à leurs postes de travail,
- Vérification périodique de l'état de conservation des matériaux contenant de l'amiante dans les bâtiments,
- Repérage amiante avant-vente,
- Repérage amiante avant travaux y compris de démolition sur installations, structures ou équipements concourant à la réalisation ou la mise en œuvre d'une activité,
- Diagnostic portant sur la gestion des déchets issus de la démolition de catégories de bâtiments (décret 2011-610 du 31 mars 2011) y compris le réemploi des matériaux : concernant cette dernière mission il est précisé que les garanties s'appliquent y compris lorsque la mission porte sur des démolitions ne comportant pas de déchets amiantés.

2) Autres diagnostics

- Diagnostic radon bâtiments,
- Diagnostic monoxyde de carbone,
- Diagnostic accessibilité des handicapés ERP Existants,
- Diagnostic accessibilité des handicapés des voieries,
- Diagnostic de l'état de l'installation intérieure d'électricité / de gaz,
- Diagnostic de l'état des risques naturels et technologiques (ERNT),
- Diagnostic de Performances Energétiques –DPE- :
  - Location
  - Cession immobilière
  - ERP
  - Neuf
- Mise à jour du DPE,

MSIG Insurance Europe AG
Succursale en France
65 Rue de la Victoire
75009 Paris
Tel: +33(0)1 40 67 42 42
Fax: +33(0)1 40 67 12 34

RCS Paris 753143882, APE 6512 Z
Siège social: An den Dominikanern 11-27
50668 Cologne
Allemagne

- Diagnostic des installations d'assainissement non collectif (ANC),
- Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment et diagnostic mérule (DDT),
- Etat parasitaire et diagnostic mérule (hors DDT),
- Diagnostic Plomb avant / après travaux,
- Constat des risques d'exposition au Plomb (CREP) :
  - En cas de location / vente
  - Dans les parties communes
- Risque d'intoxication au plomb dans les peintures,
- Etat des lieux,
- Métrages Loi Carrez/ Loi Boutin,
- Millièmes de copropriété,
- Prêts conventionnés (normes d'habitabilité),
- Sécurité piscine,
- Diagnostic technique Loi SRU,
- Diagnostic de la qualité de l'air intérieur dans les locaux d'habilitation ou recevant du public,
- Prélèvement et analyse de poussière et de revêtement afin de rechercher la présence de plomb.

3) **Analyses et/ou prélèvements d'échantillons.**

4) **Conseil en performance énergétique.**

5) **Toutes missions connexes d'assistance technique et/ou de conseil**.

6) **Toutes missions d'assistance à la maîtrise d'ouvrage.**

7) **Toutes missions de maîtrise d'œuvre de désamiantage.**

La présente attestation valable du 01/01/2021 au 31/12/2021 à minuit, est délivrée, sous réserve du paiement de la prime d'assurance, pour servir et valoir ce que de droit et ne peut engager la Compagnie au-delà des clauses, termes et conditions du contrat auxquels elle se réfère.

Paris, le 15/12/2020

MSIG Insurance Europe AG
65, rue de la Victoire 75009 Paris
Tél : 01 40 67 42 42 Fax : 01 40 67 12 34
RCS Paris 753143882 APE 6512Z

MSIG Insurance Europe AG
Succursale en France
65 Rue de la Victoire
75009 Paris
Tel: +33(0)1 40 67 42 42
Fax: +33(0)1 40 67 12 34

RCS Paris 753143882, APE 6512 Z
Siège social: An den Dominikanern 11-27
50668 Cologne
Allemagne

7.5. Certificat de compétence

cofrac
CERTIFICATION DE PERSONNES

Accréditation n°4-0557 PORTÉE DISPONIBLE SUR www.cofrac.fr

B2C
Bureau Contrôle Certification

N° de certification
B2C - 0396

CERTIFICATION
attribuée à :

Michaël IDANEZ
Dans les domaines suivants :

Domaine Amiante sans mention

Obtenue le : 01/12/2020	Valable jusqu'au : 30/11/2027*

Arrêté du 2 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.

Domaine Amiante avec mention

Obtenue le : 01/12/2020	Valable jusqu'au : 30/11/2027*

Arrêté du 2 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.

Domaine Plomb sans mention

Obtenue le : 15/01/2021	Valable jusqu'au : 14/01/2028*

Arrêté du 2 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.

Certification Électricité : État de l'installation intérieur d'électricité.

Obtenue le : 19/01/2016	Valable jusqu'au : 18/01/2021*

Arrêté du 8 juillet 2008 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification.

Domaine Termites Métropole

Obtenue le : 15/01/2021	Valable jusqu'au : 14/01/2028*

Arrêté du 2 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.

Fait à STRASBOURG, le 15 janvier 2021

Responsable qualité,
Sandrine SCHNEIDER

*Sous réserve du respect des dispositions contractuelles et des résultats positifs de la surveillance.
La conformité de cette certification peut être vérifiée sur le site :
www.b2c-france.com

24 rue des Prés • 67380 LINGOLSHEIM • Tél : 03 88 22 21 97 • e-mail : b.2.c@orange.fr • www.b2c-france.com

7.6. Rapports d’essais de laboratoire

Copyright BUREAU VERITAS

eurofins | Analyses pour le Bâtiment

BUREAU VERITAS EXPLOITATION SAS
Monsieur Michael Idanez
37 39 Parc du Golf
CS 20512
13593 AIX EN PROVENCE CEDEX 3

Notre référence : AR-21-KE-043177-01

Numéro de dossier : 21KE019833
Référence de dossier : 1510797386/10811428/S1/1/1_10811428/1/2

Madame, Monsieur,

Veuillez trouver ci-joint le rapport d'analyse relatif à l'échantillon suivant :

- N° 21KE019833-001 - Référence *BV3HL1472 Réf. prél : P001 CERCLE MESS CALVI/ R+2/ LOCAL MONTE CHARGE/Revêtement de sol - Sol coulé - (ciment/gris(e))*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Environment Testing Polska

- N° 21KE019833-002 - Référence *BV3HL1473 Réf. prél : P002 CERCLE MESS CALVI/ R+2/ LOCAL MONTE CHARGE/Revêtement de sol - Sol coulé - (ciment/gris(e))*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Environment Testing Polska

- N° 21KE019833-003 - Référence *BV3HL1474 Réf. prél : P003 CERCLE MESS CALVI/ R+2/ LOCAL MONTE CHARGE/Mur - Enduit - (compact/blanc(he)/+ PEINTURE)*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Environment Testing Polska

- N° 21KE019833-004 - Référence *BV3HL1475 Réf. prél : P004 CERCLE MESS CALVI/ R+2/ LOCAL MONTE CHARGE/Mur - Enduit - (compact/blanc(he)/+ PEINTURE)*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Environment Testing Polska

- N° 21KE019833-005 - Référence *BV3HL1476 Réf. prél : P005 CERCLE MESS CALVI/ R+2/ LOCAL MONTE CHARGE/Revêtement du mur - Colle de faïence - (ciment/blanc(he))*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Environment Testing Polska

- N° 21KE019833-006 - Référence *BV3HL1477 Réf. prél : P006 CERCLE MESS CALVI/ R+2/ LOCAL MONTE CHARGE/Revêtement du mur - Colle de faïence - (ciment/blanc(he))*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Environment Testing Polska

- N° 21KE019833-007 - Référence *BV3HL1478 Réf. prél : P007 CERCLE MESS CALVI/ RDC/ PASSE PLAT/Mur - Enduit - (compact/blanc(he)/+ PEINTURE)*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Environment Testing Polska

- N° 21KE019833-008 - Référence *BV3HL1479 Réf. prél : P008 CERCLE MESS CALVI/ RDC/ PASSE PLAT/Mur - Enduit - (compact/blanc(he)/+ PEINTURE)*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Environment Testing Polska

- N° 21KE019833-009 - Référence *BV3HL1480 Réf. prél : P009 CERCLE MESS CALVI/ RDC/ PASSE PLAT/Revêtement du mur - Colle de faïence - (ciment/blanc(he))*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Environment Testing Polska

- N° 21KE019833-010 - Référence *BV3HL1481 Réf. prél : P010 CERCLE MESS CALVI/ RDC/ PASSE PLAT/Revêtement du mur - Colle de faïence - (mortier/blanc(he))*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Environment Testing Polska

Vous souhaitant bonne réception,

Cordialement,

Votre laboratoire Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS

eurofins

Eurofins Environment Testing Polska Sp. z o.o.

PCA Polskie Centrum Akredytacji BADANIA

AB 1609

EUROFINS ANALYSES POUR LE BATIMENT SUD SAS
Analyses
75C Avenue de Pascalet
30310 VERGEZE

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-21-RI-057966-01
Référence laboratoire N° : 21RI071653
Reçu au laboratoire le : 05/08/2021
Date d'analyse : 09/08/2021
Référence dossier Client:21KE019833 - 1510797386/10811428/S1/1/1_10811428/1/2

Date d'émission de rapport : 10/08/2021 11:15
Référence de suivi du dossier N° : 21KE019833
Date de réception :04/08/2021

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
001	21KE019833-001 - BV3HL1472 Réf. prél : P001 CERCLE MESS CALVI/ R+2/ LOCAL MONTE CHARGE/Revêtement de sol - Sol coulé - (ciment/gris(e))	Matériau semi-dur (blanc) ; matériau semi-dur de type ciment (gris) ; matériau dur de type mortier, béton, chape (gris)	**MET** / FR6X	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
002	21KE019833-002 - BV3HL1473 Réf. prél : P002 CERCLE MESS CALVI/ R+2/ LOCAL MONTE CHARGE/Revêtement de sol - Sol coulé - (ciment/gris(e))	Matériau semi-dur (blanc) ; matériau semi-dur de type ciment (gris) ; matériau dur de type mortier, béton, chape (gris)	**MET** / FR6X	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
003	21KE019833-003 - BV3HL1474 Réf. prél : P003 CERCLE MESS CALVI/ R+2/ LOCAL MONTE CHARGE/Mur - Enduit - (compact/blanc(he)/+ PEINTURE)	Matériau de type peinture (gris) ; matériau de type peinture (rose) ; matériau semi-dur de type enduit (blanc) ; matériau dur de type mortier, béton, chape (gris)	**MET** / FR6X	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 4 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai tels qu'ils ont été reçus au laboratoire. Les essais identifiés par le symbole * ne sont pas inclus dans la portée d'accréditation.
Eurofins Environment Testing Polska Sp. z o.o.
Al. Wojska Polskiego 90
82-200 Malbork, POLSKA

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-21-RI-057966-01
Référence laboratoire N° : 21RI071653
Reçu au laboratoire le : 05/08/2021
Date d'analyse : 09/08/2021
Référence dossier Client:21KE019833 - 1510797386/10811428/S1/1/1_10811428/1/2

Date d'émission de rapport : 10/08/2021 11:15
Référence de suivi du dossier N° : 21KE019833
Date de réception :04/08/2021

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
004	21KE019833-004 - BV3HL1475 Réf. prél : P004 CERCLE MESS CALVI/ R+2/ LOCAL MONTE CHARGE/Mur - Enduit - (compact/blanc(he)/+ PEINTURE)	Matériau de type peinture (rose) ; matériau semi-dur de type enduit (blanc) ; matériau dur de type mortier, béton, chape (gris)	**MET** / FR6X	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
005	21KE019833-005 - BV3HL1476 Réf. prél : P005 CERCLE MESS CALVI/ R+2/ LOCAL MONTE CHARGE/Revêtement du mur - Colle de faïence - (ciment/blanc(he))	Matériau dur de type carrelage, faïence (rose) ; matériau semi-dur de type joint (beige) ; matériau dur de type ciment-colle (gris)	**MET** / FR6X	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
006	21KE019833-006 - BV3HL1477 Réf. prél : P006 CERCLE MESS CALVI/ R+2/ LOCAL MONTE CHARGE/Revêtement du mur - Colle de faïence - (ciment/blanc(he))	Matériau dur de type ciment-colle (gris)	**MET** / FR6X	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
007	21KE019833-007 - BV3HL1478 Réf. prél : P007 CERCLE MESS CALVI/ RDC/ PASSE PLAT/Mur - Enduit - (compact/blanc(he)/+ PEINTURE)	Matériau dur de type mortier, béton, chape (gris)	**MET** / FR6X	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 4 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai tels qu'ils ont été reçus au laboratoire. Les essais identifiés par le symbole * ne sont pas inclus dans la portée d'accréditation.
Eurofins Environment Testing Polska Sp. z o.o.
Al. Wojska Polskiego 90
82-200 Malbork, POLSKA

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-21-RI-057966-01
Référence laboratoire N° : 21RI071653
Reçu au laboratoire le : 05/08/2021
Date d'analyse : 09/08/2021
Référence dossier Client:21KE019833 - 1510797386/10811428/S1/1/1_10811428/1/2

Date d'émission de rapport : 10/08/2021 11:15
Référence de suivi du dossier N° : 21KE019833
Date de réception :04/08/2021

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
008	21KE019833-008 - BV3HL1479 Réf. prél : P008 CERCLE MESS CALVI/ RDC/ PASSE PLAT/Mur - Enduit - (compact/blanc(he)/+ PEINTURE)	Matériau dur de type mortier, béton, chape (gris)	**MET** / FR6X	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
009	21KE019833-009 - BV3HL1480 Réf. prél : P009 CERCLE MESS CALVI/ RDC/ PASSE PLAT/Revêtement du mur - Colle de faïence · (ciment/blanc(he))	Matériau dur de type carrelage, faïence (blanc) ; matériau dur de type ciment-colle (blanc)	**MET** / FR6X	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
010	21KE019833-010 - BV3HL1481 Réf. prél : P010 CERCLE MESS CALVI/ RDC/ PASSE PLAT/Revêtement du mur - Colle de faïence · (mortier/blanc(he))	Matériau dur de type carrelage, faïence (blanc) ; matériau dur de type ciment-colle (blanc)	**MET** / FR6X	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

MET:Détermination Fibres d'amiante. Traitement par calcination et/ou attaque acide. Détection et identification par Microscopie Electronique à Transmission équipée d'un Analyseur en dispersion d'énergie des rayons X (META) réalisée à partir de la norme : NF X 43-050: Janvier 1996

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 4 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai tels qu'ils ont été reçus au laboratoire. Les essais identifiés par le symbole * ne sont pas inclus dans la portée d'accréditation.

Eurofins Environment Testing Polska Sp. z o.o.
Al. Wojska Polskiego 90
82-200 Malbork, POLSKA

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-21-RI-057966-01
Date d'émission de rapport : 10/08/2021 11:15

Référence laboratoire N° : 21RI071653
Référence de suivi du dossier N° : 21KE019833
Reçu au laboratoire le : 05/08/2021
Date de réception :04/08/2021
Date d'analyse : 09/08/2021
Référence dossier Client:21KE019833 - 1510797386/10811428/S1/1/1_10811428/1/2

NB 1 : Les informations de traçabilité sont disponibles sur demande. Il est à noter que ce rapport en français est une copie de la version originale du rapport en langue polonaise et stockée en interne par le laboratoire.
NB 2 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.
NB 3 : Le présent rapport ne mentionne que les analyses conclusives. Toutefois, conformément à son offre et au LAB GTA 44, le laboratoire met en œuvre les deux techniques MOLP et META sur tous les échantillons massifs. La mention sur le rapport d'une technique d'analyse par META indique que les échantillons ont été traités selon l'annexe 2 du guide HSG 248 (MOLP) mais sans aboutir à un résultat conclusif.
NB 4 : Pour la recherche d'amiante dans les matériaux, la limite de détection garantie par prise d'essai dans les matériaux (en MOLP et /ou en MET) est de 0.1% en masse.
NB 5 : "Fibres d'amiante non détectées" au MOLP, signifie que la couche peut renfermer une teneur inférieure à la limite de détection garantie de fibre d'amiante optiquement observable.
Pour être optiquement observable, une fibre doit avoir un diamètre supérieur à 0,2 µm.
"Fibres d'amiante non détectées" au MET signifie que la couche peut renfermer une teneur inférieure à la limite de détection garantie de fibre d'amiante.
NB 6 : La portée d'accréditation du laboratoire est référencée sous le n° AB 1609 et est disponible sur https://pca.gov.pl/.
NB 7 : Le prélèvement relève de la responsabilité du client.
NB 8 : Analyse réalisée dans le cadre des textes réglementaires suivants : Décret n° 2017-899 du 9 mai 2017, Décret n° 2019-251 du 27 mars 2019, Décret n° 2011-629 du 3 juin 2011, Arrêté du 1er octobre 2019 (JORF n°0245 du 20 octobre 2019 texte n° 18).
NB 9 : Le rapport est établi dans le cadre du cas 1 de l'article 6 de l'arrêté du 1er octobre 2019 à savoir la détection et l'identification d'amiante délibérément ajouté dans les matériaux et produits manufacturés.

Validé et approuvé par :

Hanna Mielech
Chargé de relations clients

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 4 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai tels qu'ils ont été reçus au laboratoire. Les essais identifiés par le symbole * ne sont pas inclus dans la portée d'accréditation.
Eurofins Environment Testing Polska Sp. z o.o.
Al. Wojska Polskiego 90
82-200 Malbork, POLSKA